

# AVIS DE RECHERCHE

## ESPECES ENVAHISSANTES DE VENDÉE



### Une espèce envahissante c'est quoi ?

Appelées aussi espèces exotiques envahissantes (EEE), elles désignent des espèces vivantes introduites hors de leur habitat naturel, et dont la prolifération provoque des dégâts dans le milieu dans lequel elles s'installent.

**Jussie rampante**  
*Ludwigia peploides*



Introduit au 19e siècle en France en tant que plante d'ornement pour les bassins, elle figure dorénavant parmi les espèces invasives. Ayant proliféré dans le marais poitevin. Cette espèce couvre la surface de l'eau et empêche la lumière d'atteindre les autres plantes ce qui cause la disparition de ces espèces, et donc impact aussi la faune. Elle est aussi responsable de problème de circulation des bateaux. Elle se propage par bouturage ce qui signifie qu'elle n'a pas besoin que d'une tige pour se reproduire. Il ne faut pas la cueillir ni l'arracher.

**Écrevisse de Louisiane**  
*Procambarus clarkii*



Introduite en 1976 en France pour sa chair, elle est maintenant un fléau des cours d'eau et des marais. Elle a colonisé le marais poitevin ainsi que les cours d'eau vendéens, mais aussi le reste de la France. Elle se reconnaît par ces taches rouges sur les pinces. En plus de prendre le dessus dans les milieux, elle est aussi connue pour être porteuse de maladies qui sont fatales pour les écrevisses autochtones. Elle doit être éliminée à partir du moment où elle est identifiée.

**Ragondin**  
*Myocastor coypus*



Introduit fin du 19e siècle en France pour sa fourrure et sa viande, il est maintenant une espèce responsable de la détérioration des berges. En plus de cela, ils sont responsables de la prolifération de maladie dont certaines sont transmissibles à l'homme. N'ayant pas de prédateur, il prolifère et déséquilibre les écosystèmes. La seule manière de les éliminer est le piégeage et la chasse des individus.

**Renouée du Japon.**  
*Reynoutria japonica*



Introduite au 19e siècle en Europe en tant que plante d'ornement, elle est maintenant une plante très invasive. Elle participe à l'érosion des berges ainsi qu'à la diminution de la biodiversité de la flore. Elle peut être éliminée par excavation ou par lutte chimique. Cette dernière est peut recommandée à cause du risque de contamination du milieu.

**Myriophylle du Brésil**  
*Myriophyllum aquaticum*



Introduit en France en 1880 pour réaliser des tests naturalistes afin de l'utiliser dans les bassins et dans aquarium. Elle présente un fort recouvrement en surface ce qui provoque un blocage de l'accès à la lumière et provoque la disparition d'espèce. Elle réduit la capacité de drainages et empêche la bonne circulation en bateau dans les cours d'eau. Elle cause aussi une accélération de l'envasement et une altération de la qualité des cours d'eau. Elle peut être éliminée via une multitude de procédés.

**Elodée dense**  
*Egeria densa*



Découverte en 1961 en France, elle provient du canal de Leipzig en Allemagne où elle est arrivée en 1910. Elle a un fort impact sur la flore à cause de son fort recouvrement en surface, peut bloquer les canalisations et rend difficile l'usage de bateau. Elle se propage en bouture. Cette plante est retirée par arrachage manuel.

**Crassule de Helms**  
*Crassula helmsii*



Introduite en Angleterre en 1911 et vendue en 1920 comme plante d'aquarium, elle a été repérée en milieu naturel en France en fin 1990. Elle se reproduit par bouturage. Elle a un fort recouvrement en surface ce qui provoque le manque de lumière pour les autres espèces. Elles peuvent être retirées de manière mécanique par dragage.



Projet des GB2 dans le cadre de la SAE 4.3 Réaliser par :  
Antoine Loison / Mattéo Mendes / Aodren Kerneur /  
Antoine Pinsard